

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°80 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 9 au 15 octobre 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 15 octobre 2017, au moins 454 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
0. INTRODUCTION.....	4
I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.....	4
I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE.....	4
I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....	4
I.1.2. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE.....	4
I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE.....	5
I.2. DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES.....	6
I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE.....	7
I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS.....	8
I.5. ACTES D'INTIMIDATIONS FAITS PAR LES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD.....	10
I.6. DES CAS DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....	11
II. AUTRES FAITS RAPPORTES.....	11
III. CONCLUSIONS.....	13

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : *Centre de Santé*

CNDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

EUSEBU : *Eglise de l'Unité du Saint Esprit du Burundi*

FNL : *Front National de Libération*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

SNR : *Service National de Renseignement*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

UB : *Université du Burundi*

VBG : *Violence Basée sur le Genre*

1. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 11 personnes tuées dont 4 cadavres, 7 portées disparues, 5 torturées, 17 arrêtées arbitrairement et 2 victimes de VBG.

Le phénomène de cadavres continus à se manifester dans plusieurs endroits du pays et aucune enquête n'est diligenté, ce qui est très inquiétant.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers, des militaires ainsi que des administratifs sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'assassinat, d'enlèvement, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit du Gouvernement du Burundi pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

1.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

1.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 7 octobre 2017, vers 1 heure, sur la colline Busokoza, commune Butaganzwa, province Kayanza, Evariste Niyongabo, vendeur de vaches, a été tué à la machette par des personnes non identifiées, selon des sources sur place.

1.1.2. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE

Un corps sans vie retrouvé en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 9 octobre 2017, un corps sans vie d'un jeune garçon non identifié, âgé d'au moins 12 ans, a été retrouvé dans le quartier Kigoma en commune Buhiga, province Karuzi. Les sources sur place indiquent que la victime aurait été tuée ailleurs puis jetée dans une maison en construction dans ce quartier.

Un corps sans vie retrouvé en commune Marangara, province Ngozi

En date du 13 octobre 2017, un corps sans vie d'Hilaire Buhungu, âgé de 35 ans, natif de la colline Renga a été retrouvé dans une plantation d'eucalyptus, sur la même colline de la commune Marangara, province Ngozi. Les sources sur place indiquent que ce corps a été retrouvé sur la frontière des communes Marangara et Kiremba de la province Ngozi. Les mêmes sources ajoutent que la victime aurait été tuée à coups de gourdin, lorsqu'elle tentait de fuir vers la commune Kiremba, après qu'elle ait été surprise en flagrant délit en train de voler.

Un cadavre retrouvé en commune et province Bururi

En date du 15 octobre 2017, dans la matinée, un cadavre d'une dame prénommée Concilie, âgée d'une vingtaine d'années, mère de deux enfants a été retrouvé sur la colline Kagwa, zone Bamba, commune et province Bururi.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gitaramuka, province Karusi

En date du 11 octobre 2017, vers 9 heures, sur la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karusi, un cadavre d'un enfant de 3 ans a été retrouvé dans une toilette publique en face du Lycée St Augustin. Selon des sources sur place, l'enfant a été tué par sa propre mère du nom d'Evelyne Nininahazwe originaire de la colline Rwizingwe, zone Nyaruhinda, commune Gitaramuka province Karusi. Cette femme a été conduite au cachot du commissariat de police en province de Karusi.

1.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE

Six personnes tuées en commune Buhiga, province Karusi

En date du 9 octobre 2017, une famille de 6 personnes a été décimée et dix maisons brûlées par Claude Ntirandekura, âgé de 24 ans, sur la colline Rweya, commune Buhiga, province Karusi. Les sources sur place disent que parmi les victimes figuraient un homme, sa mère, sa femme ainsi que ses trois enfants. Selon les mêmes sources, trois parmi ces victimes ont été tuées à coups de machette et les trois autres ont été brûlées dans leur maison. Ces sources ajoutent que l'auteur du crime connu comme maçon et menuisier sur cette colline, a tué aussi les vaches, les chèvres et les poules rencontrées à son passage. Les responsables administratifs indiquent que le corps sans vie de Jean Claude Ntirandekura a été découvert dans la matinée du 10 octobre 2017. Les mêmes sources précisent que ce cadavre était suspendu sur un arbre, sur la route qui mène vers la province Muyinga et que 7 personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête dont le chef de colline Rweya.

1.2. DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES

Une personne enlevée puis portée disparue en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 10 octobre 2017, sur la 15^{ème} transversale en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, le prénommé François a été enlevé par Jérémie, responsable du SNR en commune Mutimbuzi en complicité avec Odette Ngerageze de la ligue des femmes du parti CNDD-FDD. Il a été conduit vers une destination inconnue.

Deux personnes enlevées puis portées disparues en commune et province Cankuzo

En date du 11 octobre 2017, l'administrateur de la commune Cankuzo a présenté un rapport sécuritaire faisant état de deux personnes disparues. Il s'agit de Cyrille Banyakiki et Deo Nurwubusa, enlevées par des gens non identifiés en date du 4 octobre 2017 et les leurs sont dans le désespoir de les revoir. Des sources sur place indiquent que Cyrille Banyakiki de la colline Kavumu, zone Minyare, commune et province Cankuzo a été vu pour la dernière fois au marché de Busoro sur la même colline. Selon l'administrateur et le procureur, Cyrille Banyakiki n'était pas en bon termes avec ses frères Onesphore Banyakiki et Claude Banyakiki. Ces derniers ont été arrêtés puis détenus au cachot du commissariat de police de Cankuzo pour des raisons d'enquête. Quant à Deo Nurwubusa, de la colline Rutoke, zone Minyare, il a disparu dans des circonstances non encore élucidées.

Une personne enlevée puis portée disparue en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 10 octobre 2017, vers 7 heures du matin, sur la 15^{ème} transversale en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Chanceline Nshimirimana, mère de deux enfants et membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, a été enlevée par un agent du SNR prénommé Abraham connu sous le sobriquet de Mafyeri, Elle a été conduite vers une destination inconnue.

Une personne enlevée puis portée disparue en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 13 octobre 2017, le nommé Bushiti de la 15^{ème} transversale en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural a été enlevé par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, c'est Odette Ngerageze, sa voisine de la ligue des femmes du parti CNDD-FDD qui a joué un rôle dans l'enlèvement de Bushiti.

Une personne enlevée en commune Mutambu, province Bujumbura rural

En date du 13 octobre 2017, vers 14 heures, sur la colline Gomvyi, zone et commune Mutambu, province Bujumbura rural, un prénommé Thaddée, responsable du parti FNL aile d'Agathon Rwasa sur cette colline, a été enlevé par des Imbonerakure de cette localité. Il a été conduit dans un endroit inconnu.

Une personne enlevée puis portée disparue en Mairie de Bujumbura

L'information parvenue à la ligue Iteka en date du 13 octobre 2017 indique que Diomède Niyonkuru de la colline Kinwa, zone songa, commune Matana, province Bururi, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa a été enlevé en date du 4 octobre 2017 aux enceintes du campus Mutanga par des personnes à bord d'un véhicule sans plaque d'immatriculation puis porté disparu. Les sources sur place indiquent que Diomède Niyonkuru s'était rendu à Bujumbura pour retirer les documents à l'UB. La famille dit avoir attendu son retour mais en vain.

1.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS

Une personne torturée en commune Musongati, province Rutana

En date du 10 octobre 2017, un prénommé Ernest a été tabassé par des Imbonerakure, Nahayo et Nduwayo sur la colline et zone Ngoma, commune Musongati, province Rutana. Selon des sources sur place, Ernest a été conduit au CDS Ngoma suite aux actes de tortures qu'il a reçus. Ils l'ont accusé de dénoncer leurs actes ignobles de patrouille nocturnes et de malmenager les gens à leur passage. Ces présumés auteurs ont été arrêtés puis conduits au cachot de poste de police de Musongati.

Une personne torturée en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 11 octobre 2017, vers 16 heures, sur la colline Ruzibazi, zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura rural, la prénommé Claudine, élève au Collège Rurambira, en 8^{ème} a été torturée par un policier du nom de Innocent Bahebiyake. Selon nos sources, le policier demandait à la fille d'indiquer l'endroit où se trouvait son frère. La fille a été hospitalisée au CDS de Mayuyu.

Une personne arrêtée puis torturée en commune et province Bururi

Dans la nuit du 11 octobre 2017, Alexis Niyongabo alias Volvo, commerçant de la colline Mugozi, commune et province Bururi, a été arrêté au chef-lieu de la province Bururi par le commissaire adjoint de police en province Bururi, surnommé Gentil. Selon des sources sur place, le motif de son arrestation reste inconnu. Au moment de son arrestation, il a été

torturé à l'aide des ceintures et des matraques. La victime en état critique a été conduite au cachot de police à Bururi.

Une personne torturée en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 13 octobre 2017, sur la colline Kagurutsi, commune Mugina, province Cibitoke, Gaspard Barutwanayo, cultivateur, âgé de 23 ans, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa a été tabassé par des jeunes Imbonerakure de cette localité conduit par Minani connu sous le sobriquet de Kibaga. Selon nos sources, il a été accusé de ne pas adhérer au parti CNDD-FDD.

Une personne arrêtée et torturée en commune Rutegama, province Muramvya

En date du 14 octobre 2017, en commune Rutegama, province Muramvya, un certain Herman a été tabassé par l'adjoint du représentant du CNDD-FDD en commune Rutegama. Selon des sources sur place, il l'a accusé de lui avoir répondu de façon impolie. Il a été incarcéré au cachot de police de Rutegama.

1.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, POLICIERS, DES MILITAIRES ET DES ADMINISTRATIFS

Une personne arrêtée en commune et province Bururi

En date 12 octobre 2017, dans l'après midi, Didier Hakizimana, pasteur de l'église adventiste du 7^{ème} jour, originaire de la province de Bujumbura rural, a été arrêté par des policiers puis conduit au cachot de police en province Bururi. Selon des sources sur place, il est poursuivi pour avoir tenu des propos calomnieux envers l'église catholique.

Une personne arrêté en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 12 octobre 2017, vers 14 heures, un prénommé Claude, sans appartenance politique, fournisseur de matériaux de construction comme le sable et les pierres, originaire de la colline Gikebuka, zone et commune Rusaka, a été arrêté par les agents du SNR en province Mwaro. Selon des sources sur place, Claude était au marché de Rwibaga en commune de Mugongo-Manga, en province de Bujumbura rural pendant son arrestation. Il a été par la suite conduit au cachot de police en province Mwaro. Le motif de son arrestation reste inconnu, ajoutent la même source.

Une personne arrêtée en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 9 octobre 2017, sur la 7^{ème} transversale de la colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, le nommé Makera, éleveur, âgé de 56 ans, membre du parti MSD, a été arrêté par des jeunes Imbonerakure dirigés par Bucumi, responsable de ces Imbonerakure, sur ordre d'un député connu sous le prénom d'Usiel. Selon nos sources, Makera a été accusé de ne pas cotiser au sein du parti CNDD-FDD. Il a été libéré en date 12 octobre 2017.

Une personne arrêtée en commune et province Makamba

Dans l'après-midi du 11 octobre 2017, le nommé Ananias Bayubahe a été arrêté Gad Niyukuri, Gouverneur de province de Makamba puis conduit au cachot du poste de police de Makamba. Il a été accusé d'avoir appelé le Gouverneur par son propre nom lorsqu'il passait tout près de lui. Selon des sources policières, aucune infraction n'est enregistrée à sa charge. Il a été libéré en date du 12 octobre 2017.

Sept personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 13 octobre 2017, sept travailleurs domestiques ont été arrêtés lors d'une fouille perquisition opérée par des militaires et des policiers au quartier Kinanira I, zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Ils ont été relâchés après contrôle des cahiers de ménage.

Une personne arrêtée en commune Mbuye, province Muramvya

En date du 9 octobre 2017, Chanel Bigirimana, motard du site de déplacés de Kibumbu en commune Mbuye a été arrêté par des Imbonerakure dont un surnommé Gahanga, en commune Mbuye, province Muramvya. Des sources sur place indiquent que Chanel Bigirimana a été conduit par des gens qui étaient à bord d'un véhicule d'un prénommé Rémy, responsable du SNR à Muramvya. Les mêmes sources font savoir que Chanel Bigirimana aurait été livré par un Imbonerakure prénommé Cyriaque, chauffeur du président du parti CNDD - FDD en commune Mbuye, l'accusant d'avoir déplacé des élèves de l'ECOFO Muramvya, vers la frontière Burundo -Rwandaise, pour rejoindre les groupes rebelles. Ces sources disent qu'il y aurait un climat de mésentente entre les déplacés du site de Kibumbu et les membres du parti CNDD - FDD. Les membres de sa famille indiquent qu'il a été conduit au cachot du commissariat de police à Muramvya.

Deux personnes arrêtées en commune et province Makamba

En date du 13 octobre 2017, deux pasteurs de l'église EUSEBU ont été arrêtés en pleine messe sur ordre de l'administrateur de Makamba Japhet Ntungwanayo. Ils ont été accusés de sabotage aux festivités de l'anniversaire de l'assassinat du prince Louis Rwagasore. Ils ont été libérés dans l'après-midi le même jour. Cela a semé la panique au sein de fidèles qui étaient à la messe.

Une personne arrêtée en commune et province Rumonge

En date du 14 octobre 2017, Térance Nicimpaye, ancien militaire, a été arrêté par le responsable du SNR en province Rumonge sur la sous colline Mibanda, colline Musave, zone Kizuka, commune et province de Rumonge. Cet ancien militaire est accusé d'avoir battu les militaires de la position Musave, selon une source policière .il a été conduit au cachot du poste de police de Rumonge. Ses proches rejettent les accusations formulées

contre lui. Ils accusent le chef de colline Musave, Jean bosco Ndayiragije d'avoir orchestré un montage contre cet ancien militaire en disant qu'il détenait des armes. Les mêmes sources font savoir que Térance Nicimpaye avait été tabassé par des jeunes Imbonerakure de cette colline sur ordre du chef de colline. Le motif est qu'il aurait refusé de donner une somme de 300 milles à ce chef de colline pour qu'il lui autorise de construire une maison sur cette colline.

Détention illégale en commune Kibago, province Makamba

En commune Kibago, un militaire du nom de Jean Claude Nshimirimana, arrêté en date du 4 octobre 2017 reste détenu au cachot du parquet de Makamba après plus d'une semaine alors que la chambre de conseil du TGI s'est tenue le 5 octobre 2017 mais la décision de la chambre de conseil qui devrait tomber dans 48 heures n'est pas encore prononcée. Selon des sources sur place, Jean Claude Nshimirimana est accusé de participer au groupe insurrectionnel qui a attaqué le cabaret d'Ildephonse Ndiokubwayo, en date du 9 septembre 2017, situé sur la colline Kibago alors que ceux qui ont attaqué sont des Imbonerakure issus du comité mixte connus sous les noms de Denis, Radjabu, Rufyikiri, et Emmanuel, accompagnés du chef de zone Kibago, Phénias Kabura.

Le même scénario s'observe à la cour d'appel de Bururi où 6 personnes restent détenues après que la cour ait décidé leur libération. Il s'agit d'un certain Fidèle Nsabumukiza, Elièzere Ndayambaje, Josaphat, Salèse, Wilson et Astère, tous membre du parti CNDD de Nyangoma et originaires de la province Makamba. Ils avaient été arrêtés en décembre 2016, accusés de participation aux mouvements armés. Le procureur près la cour d'appel de Bururi dit que cette décision de leur maintien en détention a été prise pour des raisons de sécurité publique. La décision de leur libération avait été prise le 20 septembre 2017.

1.5. ACTES D'INTIMIDATIONS FAITS PAR LES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD

Manifestations publiques avec discours de haine en Mairie de Bujumbura

Dans la matinée du 14 octobre 2017 jusqu'à 10 heures, des militants du CNDD-FDD, des taxis motards des touktouk, des taxis vélos ont fait une marche manifestation dans les rues du centre-ville, à la place de l'indépendance et devant l'ambassade de Belgique. Les manifestants ont également suivi le discours de Thérance Ntahiraja (Porte-parole du ministère de l'intérieur) accusant le Rwanda d'être du côté des européens, la Belgique en particulier, pour la déstabilisation du régime burundais et la distribution des armes aux réfugiés burundais en exil au Rwanda. Durant ces manifestations, la circulation sur le passage de ces manifestants a été momentanément bloquée par des forces de l'ordre.

Marche manifestation en province Makamba

En date du 14 octobre 2017, une marche manifestation des Imbonerakure a été organisée dans toutes les communes de la province Makamba. Des slogans hostiles à l'opposition, à la société civile et à la communauté internationale comme le Rwanda et la Belgique ont été scandés. On pouvait entendre, « *Intumva Zikurugutur, Nibakine nabo bangana ahandiho tuzobaca amazosi! Urwanda naba koroni bababirigi ntibihende kirimwo abagabo !* » (*Que les incrédules comprennent et jouent avec leurs paires, si non nous allons les décapiter! Que le Rwanda et les colons belges ne s'aventurent pas, le pays est sous contrôle*). Cela a terrifié les gens du chef-lieu de la province Makamba car la marche a débuté par une sorte d'entraînement paramilitaire de ces Imbonerakure de 5 heures du matin jusqu'à 8 heures.

Des personnes malmenées en commune Musongati, province Rutana

En date du 11 octobre 2017, sur la colline et zone Ngoma, commune Musongati, province Rutana, les Imbonerakure, Mbonirema, Safari et Thérance ont tabassé la population au marché de Ngoma, leur accusant de dépasser l'heure de fermeture du marché.

Contribution forcée pour les élections de 2020 en province Rutana

En date 12 octobre 2017, au chef lieu de la commune Mpinga – Kayove, province Rutana, l'administrateur de cette commune a tenu une réunion ayant comme point à l'ordre du jour, donner 500 fbu par personne pour contribuer aux élections de 2020.

1.6. DES CAS DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une personne violée en commune et province Muramvya

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 octobre 2017 indique qu'en date du 4 octobre 2017, sur la colline Biganda, commune et province Muramvya, une fillette N.N, âgée de 6 ans, a été violée par Ezéchiel Habonimana, né en 1975 en commune Mbuye et résidant sur la colline Biganda.

Une personne violée en commune et province Muramvya

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 octobre 2017 indique qu'en date du 6 octobre 2017, sur la colline Biganda, commune et province Muramvya, V.M, âgée de 15 ans, a été violée par Innocent Manirakiza, âgé de 27 ans et originaire de la colline Masango, commune et province Muramvya.

II. AUTRES FAITS RAPPORTES

Une personne morte à la prison centrale de Muyinga

En date du 7 octobre 2017, Anastasie Sibomana, détenue à la prison centrale de Muyinga est décédé suite à la négligence des autorités de cette prison. Les détenues de la prison centrale de Muyinga se plaignent de la privation des soins médicaux à l'infirmierie de cette prison suite au manque de médicaments. Ils se voient aussi refusés l'autorisation d'aller se faire soigner à l'extérieur de la prison. Selon des sources sur place, les patients en état de santé critique restent coincés dans leurs dortoirs d'où les décès enregistrés dans cette prison. Depuis le début de cette année, au moins 4 détenues sont décédés dans cette prison.

Des détenus malmenés à la prison centrale de Gitega

Les présumés putschistes incarcérés à la prison centrale de Gitega éprouvent des difficultés à se faire soigner. Ils ne peuvent même pas consulter le médecin de l'infirmierie de la prison, au moment où les autres détenus consultent aisément ce médecin. Ils déplorent aussi qu'ils sont privés du droit de consultation des médecins spécialistes en dehors de la prison centrale. Ils ne comprennent pas comment ils sont privés du droit à l'information alors qu'une autre catégorie de détenus de la même prison centrale de Gitega peut suivre les informations à la radio ou à la télévision. Cela se passe au moment où cette catégorie de personnes avait été qualifiée de « détenus dangereux » par le Ministère public.

La chasse des albinos en commune Mishiha, province Cankuzo

En date du 11 octobre 2017, le procureur de la république en province Cankuzo, Léonard Sindayigaya, a fait savoir dans une réunion des chefs de services que 5 personnes ont été arrêtées en date du 9 octobre 2017 en commune Mishiha quand ils cherchaient un marché pour vendre les os d'un albinos. Selon ce procureur, ces restes d'os sont d'une fillette Dévotte Ntiharirizwa, âgé de 4 ans, enlevée dans la nuit du 23 mars 2016, sur la colline Musemo, zone Mugeru, commune Mishiha, province Cankuzo. Des sources sur place indiquent que la fillette albinos était avec sa mère à la maison et les personnes qui l'ont enlevée ont intimidé sa mère en lui disant que si elle criait, elle serait tuée sur place. Cette fillette au moment de son enlèvement, a crié haut et fort, mais les gens qui l'ont entendue y compris sa mère se sont tus de peur d'être tués par ces personnes. Ces personnes arrêtées ont été détenues le 9 octobre 2017 au cachot de poste de police de Mishiha. Elles ont été transférées au parquet de Cankuzo pour interrogatoire et détenues au cachot du commissariat de police de Cankuzo. Ces personnes sont : Jean de Dieu Kwizera et Cyprien Miburo de la colline Rwamvura en commune Kigamba, Sylvestre Ngayabosha et Jonas Banyiyezako de la colline Saswe en commune Kigamba et Siméon Nzoyihera de la colline Humure I de cette même commune.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des assassinats, des enlèvements, des tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblés à l'endroit des présumés opposants du pouvoir du CNDD-FDD sont aussi signalés.

Le phénomène de cadavres est également signalé dans ce bulletin.

Les actes de VBG ont été relevés dans ce bulletin.

Des actes d'intimidations, des rondes nocturnes et des contributions forcées organisés par les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD en complicité avec les administratifs constituent une source de menaces à l'endroit de toute personne non membre du parti au pouvoir.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

Au Gouvernement du Burundi :

- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des jeunes de la ligue Imbonerakure, des policiers, des militaires, des agents du SNR et des agents de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme et intimidation de la population ;
- De protéger les victimes de VBG.